

Prévention des dommages aux ouvrages de gaz : GRDF et le SEDI sensibilisent les agents et élus des collectivités à la sécurité

Le SEDI (Syndicat des énergies du département de l'Isère) et GRDF (distributeur de gaz naturel) poursuivent leur collaboration autour de la sécurité et de la prévention des dommages aux ouvrages, en reconduisant pour la 3^{ème} année des sessions pour sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales. Réalisées conjointement par GRDF et le SEDI, ces sessions contribuent à réduire le nombre d'incidents par la connaissance des bons gestes et des bonnes pratiques à adopter lors de travaux à proximité des ouvrages gaz.

Un accident représente toujours un évènement inacceptable

Même si l'on observe depuis plusieurs années, une tendance à la baisse, le nombre de dommages sur les ouvrages gaz, causés par l'activité humaine lors de travaux, reste toujours trop important. Tous les opérateurs et les maîtres d'ouvrages, dont les communes, sont concernés chaque jour par ce risque potentiel lors de travaux de voirie ou de constructions. Ces incidents peuvent avoir des conséquences en termes de sécurité sur les personnes et les biens, que ce soit les riverains ou les professionnels de chantier, mais aussi des conséquences financières pour la collectivité. La sécurité est au cœur des préoccupations de tous, que ce soit les collectivités, le SEDI ou GRDF. Pour l'ensemble de leurs équipes, un accident représente toujours un évènement inacceptable. C'est pourquoi GRDF investit 1 million d'euros par jour au plan national pour garantir la sécurité des 193 340 km de réseau de canalisations de gaz naturel en France.

Une sensibilisation destinée à un public élargi afin de réduire les risques

Depuis trois ans, le SEDI et GRDF, respectivement autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et son concessionnaire, ont renforcé leur collaboration pour la prévention des dommages aux ouvrages. En Isère, deux sessions à destination des collectivités se sont déjà déroulées au printemps à L'Isle d'Abeau et à Grenoble. Une troisième se tiendra le 14 décembre à Vienne. Elle se déroule dans les locaux de Viennagglo, une occasion pour le SEDI et GRDF d'associer ainsi les collectivités à cette démarche et d'être au plus près des interlocuteurs concernés.

Contact : Isabelle MIARD - 04 58 17 17 15

Mercredi 14 décembre : de 9h à 12h, salle du conseil - Viennagglo -
30, avenue Général Leclerc à Vienne

Rappel : le rôle du SEDI et de GRDF

La distribution publique de gaz en Isère est organisée par le SEDI et est confiée à GRDF pour 107 communes. GRDF gère le réseau et procède à sa modernisation ainsi qu'à son développement, tout en veillant à sa sécurité.

En tant que représentant des communes et des consommateurs, le SEDI organise la création et la gestion du service public de distribution de gaz sur les nouveaux territoires. Il contrôle la bonne application des dispositions du contrat de concession. Avec GRDF, il agit aussi pour le développement du réseau sur les communes déjà desservies par le gaz.

***GRDF** (Gaz Réseau Distribution France, filiale indépendante du groupe ENGIE) est le principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France, avec 12 000 salariés (dont 1200 dans la région Rhône-Alpes). GRDF exploite le plus long réseau d'Europe : 193 340 km de canalisations (dont 18 000 dans la région Rhône-Alpes) via des contrats de concession de distribution publique qui lui permettent d'alimenter 9 400 communes et 11 millions de clients. GRDF est représenté en Nord Isère par sa déléguée, en charge des relations avec les collectivités, Véronique PINET.*

*Le **SEDI** (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère) est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergies en Isère depuis 20 ans, présidé par Bertrand Lachat.*